

# FORMULAIRE CARTE CAP'SOL 2019

## (Tarification sociale du réseau CAP'BUS)

La carte Cap'Sol est un titre de transport permettant la libre circulation sur le réseau Cap'Bus à son titulaire ainsi qu'à ses ayants droits (enfants à charge de moins de 12 ans), du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 29 février 2020.

Elle est accordée sous **conditions de statuts** (personnes âgées (+62 ans), anciens combattants, RSA sans activité professionnelle, ASS, handicapés à +80%), **de domiciliation** (résidence principale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée), **de ressources** (non imposable).

L'instruction des demandes (délai maximum 15 jours ouvrés) relève du service transport de la CAHM.

Ce formulaire doit être renvoyé complété et accompagné des justificatifs demandés à l'adresse suivante :

**Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée**  
**Service Transport & Mobilités**  
**22 avenue du 3<sup>e</sup> Millénaire – 34630 Saint-Thibéry**

La notification d'acceptation, de rejet, ou de mise en attente fait l'objet d'une information par courrier.

Le retrait du titre s'effectue à l'agence commerciale Cap'Bus (1 bis Quai Commandant Réveille 34300 Agde) contre paiement d'une participation de 5€ par carte ou 3,5€ pour un renouvellement (ancienne carte obligatoire).

Chaque bénéficiaire Cap'Sol est soumis au règlement interne du réseau.

### **PIECES A FOURNIR (1 formulaire par personne)**

Afin d'obtenir une réponse plus rapide, ne pas découper / agraffer les justificatifs demandés

#### **PIECES COMMUNES : personne âgée (+62 ans), ancien combattant, RSA, ASS, handicapé à +80%**

- 1 photocopie recto/verso d'une pièce d'identité (livret de famille si enfant à charge de moins de 12 ans)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture internet ou EDF
- Photocopie recto/verso du dernier avis d'imposition (avis 2018 sur les revenus 2017)

#### **PIECES COMPLEMENTAIRES : RSA, ASS, Handicapé à +80%**

##### **Personne handicapée à +80% :**

- 1 photocopie recto/verso de la carte d'invalidité à plus de 80 %
- Notification de versement de l'AAH de moins de 3 mois

##### **Bénéficiaire ASS :**

- Notification de versement de l'ASS de moins de 3 mois.

##### **Bénéficiaire RSA (sans activité professionnelle)**

- Notification de versement du RSA de moins de 3 mois.

### **PARTIE A COMPLETER**

CATEGORIE DE RATTACHEMENT :      +62 ans      RSA      ASS      HANDICAPE

NOM / PRENOM DU BENEFICIAIRE :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE COMPLETE :